



CP AIX-LUYNES

UNE SEMAINE ÉPROUVANTE !

STOP AUX AGRESSIONS CONTRE LES AGENTS !

EN QUELQUES JOURS, 3 AGRESSIONS VIOLENTES.

TROP, C'EST TROP ! LE PERSONNEL N'EST PAS LE PUNCHING-BALL DES DÉTENUS !

MARDI

MAISON D'ARRET 3



Un détenu a frappé à coups de poing un surveillant.

UN COLLÈGUE AGRESSÉ !

MERCREDI

PARLOIR AVOCAT



Un forcené a attaqué à coups de poing, de pied et de crachat les agents du parloir avocat. Résultat : trois collègues agressés.

Deux collègues pris en charge par les pompiers et dirigés vers une maison médicale.

TROIS COLLÈGUES AGRESSÉS !

SAMEDI

A2EM



Au A2EM, un collègue a été agressé par un détenu à coups de poing. Il a été pris en charge par les pompiers et dirigé vers les urgences.

UN COLLÈGUE AGRESSÉ !



NOUS EXIGEONS :

- ✓ La reconnaissance par la JUSTICE du statut de VICTIME pour les agents
- ✓ Des poursuites SYSTÉMATIQUES contre les agresseurs
- ✓ Des PEINES EXEMPLAIRES et DISSUASIVES
- ✓ La PROTECTION et le RESPECT des personnels pénitentiaires

CHAQUE AGRESSION CONTRE UN AGENT PÉNITENTIAIRE EST UNE ATTAQUE CONTRE L'ÉTAT !



DÉBRAYAGE LUNDI MATIN

LE PERSONNEL N'EST PAS LE PUNCHING-BALL DES DÉTENUS !

SOLIDARITÉ - UNITÉ - DÉTERMINATION

ASSEZ DE VIOLENCE, ASSEZ DE MÉPRIS, ASSEZ D'IMPUNITÉ !

TOUS MOBILISÉS POUR NOTRE SÉCURITÉ, NOTRE RESPECT, NOTRE RECONNAISSANCE !

SPS SPS-CEA

SOUTIEN AUX COLLÈGUES AGRESSÉS



PACA-CORSE

CP AIX-LUYNES



UNITÉ, RESPONSABILITÉ, EFFICACITÉ.

Chers Collègues,

Ce matin, si nous souhaitons être réunis, ce n'est pas pour faire du bruit. Ce n'est pas pour créer la polémique. C'est parce que, cette semaine encore, des collègues sont partis travailler comme n'importe quel jour... et ne sont pas rentrés chez eux dans le même état.

Ils ont pris leur service comme nous le faisons tous : avec le sens du devoir, avec conscience professionnelle, avec cette volonté de tenir malgré les difficultés du quotidien. Pourtant, ils ont été frappés, se sont fait insulter, cracher dessus. Derrière chaque agression, il n'y a pas un simple matricule. Il y a un collègue. Un visage que nous connaissons. Un homme. Une femme. Une personne qui a une famille, des enfants, des proches qui l'attendent le soir. Quand un agent est agressé, ce n'est jamais lui seul qui est touché. C'est aussi un conjoint qui s'inquiète. Des enfants qui veulent leur père ou leur mère rentrer marqués physiquement ou moralement.

Nous pensons aux collègues qui se disent, en silence : « *Demain, cela pourrait être moi.* » Et c'est précisément ce que nous ressentons tous aujourd'hui. Car chacun d'entre nous sait qu'en franchissant les portes de cet établissement, il accepte les contraintes du métier. Il accepte les horaires difficiles, la fatigue, la tension permanente, les sous-effectifs et la surpopulation.

Aucun agent ne devrait avoir à accepter cette violence comme une fatalité. *Nous exerçons un métier difficile, un métier exigeant, un métier souvent méconnu, mais un métier que nous exerçons avec fierté et dignité.*

Aucun personnel ne devrait considérer qu'être agressé « fait partie du métier ». Le débrayage de ce matin est avant tout un geste de solidarité. Une manière simple, digne et collective de dire à nos collègues blessés :

*Vous n'êtes pas seuls.
Votre douleur est la nôtre.
Votre colère est la nôtre.*

Parce qu'au-delà des fonctions, des grades et des sensibilités syndicales, nous partageons tous la même réalité de terrain. Et lorsqu'un agent tombe, c'est toute la famille pénitentiaire qui vacille.

Merci.

**NOS
PRIORITÉS
SONT
CLAIRES :**

✓ **LE RESPECT
DES AGENTS**

✓ **LA DIGNITÉ
AU TRAVAIL**

✓ **LA SÉCURITÉ
DE TOUS**

**ENSEMBLE,
PLUS
FORTS !**

UNIS DANS NOS VALEURS, ENGAGÉS POUR NOS COLLÈGUES !

PACA-CORSE : LE SYNDICAT QUI DÉFEND LES AGENTS, PAS LES INTÉRÊTS PERSONNELS !





Le 11 mai 2026 à Aix-en-Provence

Le bureau local SPS-CEA
sps.aixluynes@gmail.com

A

Monsieur le Procureur près le Tribunal judiciaire d'Aix-En-Provence

Objet : Multiplication des agressions de personnels pénitentiaires au Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes

Monsieur le Procureur,

Nous prenons respectueusement l'attache de votre haute autorité afin d'appeler votre attention sur la recrudescence particulièrement préoccupante des violences commises à l'encontre des personnels du Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

Au cours des derniers jours, plusieurs surveillants pénitentiaires ont été victimes d'agressions physiques caractérisées dans l'exercice de leurs fonctions. Des coups, des crachats et des insultes ont une nouvelle fois visé des agents qui n'avaient pour seule mission que de faire respecter, avec professionnalisme et sang-froid, les décisions de justice rendues au nom du peuple français.

Ces faits, dont la répétition tend à installer une forme de banalisation insupportable, ont profondément marqué l'ensemble des personnels. Derrière chaque uniforme se trouve une femme ou un homme investi d'une mission essentielle au fonctionnement de l'État de droit, mais également un parent, un conjoint, un collègue, dont l'intégrité physique et morale ne saurait être exposée à une violence devenue trop souvent ordinaire.

Le surveillant pénitentiaire occupe une place singulière au sein de notre édifice républicain. Chargé de l'exécution effective des peines prononcées par l'autorité judiciaire, il concourt directement à la protection de la société. Il garantit la sécurité des établissements, veille au maintien de l'ordre, prévient les violences, lutte contre les trafics et participe, dans des conditions souvent difficiles, à la mission de réinsertion confiée à l'administration pénitentiaire.

Ainsi, lorsque l'un de ces agents est agressé, ce n'est pas seulement une personne qui est atteinte dans sa chair. C'est l'autorité de la justice qui est défiée. C'est la force de la loi qui est contestée. C'est, en définitive, l'expression même de la souveraineté de l'État qui est prise pour cible.

Dans un contexte de surpopulation carcérale, de tensions permanentes et d'effectifs insuffisants, les personnels pénitentiaires continuent d'assumer leurs responsabilités avec un sens remarquable du devoir. Ils le font avec loyauté, avec courage, et avec une conscience aiguë de leur rôle au service de nos concitoyens.

Il apparaît dès lors indispensable que les agressions commises à leur rencontre donnent lieu à une réponse pénale empreinte de fermeté et de célérité. La sanction prononcée doit être à la hauteur de l'atteinte portée non seulement à l'intégrité des agents, mais également à l'autorité de l'institution qu'ils incarnent.

La protection de ceux qui exécutent les décisions de justice constitue une exigence fondamentale. Il en va de la crédibilité de la réponse judiciaire, du respect dû aux serviteurs de l'État et du message adressé à tous ceux qui seraient tentés de considérer la violence contre les personnels pénitentiaires comme un acte sans conséquence.

Les surveillants pénitentiaires ne sollicitent aucun privilège. Ils demandent simplement que leur engagement au service de la République soit reconnu et que les atteintes dont ils sont victimes appellent des sanctions véritablement dissuasives.

Confiants dans l'attention que vous porterez à la présente démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre très haute considération.

Pour le SPS-CEA

Copie : Monsieur le Ministre de la justice, garde des sceaux.

-Directeur général de l'administration pénitentiaire.

- Directeur interrégional de la DISP Marseille.